



Société de transport  
de Sherbrooke

## **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

### **TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ**

**LE 11 NOVEMBRE 2015**

**À 17 H 8**

### **PROCÈS-VERBAL 15-09**

---

#### **Sont présents :**

Mme Danielle Berthold	Vice-présidente
Mme Christine Couture	Administratrice
Mme Ariadne C. Echevers	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice
M. Robert Y. Pouliot	Administrateur
M. David W. Price	Administrateur

M. Bruno Vachon avait motivé son absence

#### **Étaient aussi présents :**

Mme Huguette Dallaire	Directrice générale et secrétaire
M. Michel Cloutier	Directeur du service de l'exploitation et de la livraison du service client
M. Patrick Dobson	Directeur du service de l'entretien et de l'environnement client
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

En l'absence du président, M. Bruno Vachon, la séance est présidée par Mme Danielle Berthold, vice-présidente.

Madame Berthold déclare l'assemblée ouverte.

---

2. **ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

**RÉSOLUTION 096-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

---

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015 -**

**RÉSOLUTION 097-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 octobre 2015.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 octobre 2015 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

---

4. **SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2015 -**

Les suivis qui devaient être effectués ont tous été réalisés.

---

5. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

**RÉSOLUTION 098-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

**Madame France Croteau**

Madame Croteau dépose une demande écrite de transmission de documents au RUTASM.

La directrice générale et la vice-présidente apportent des clarifications sur les motifs de refus pour certains documents.

Madame Berthold invite Mme Croteau à s'adresser au Comité de transport adapté pour des explications additionnelles.

---

6. **EXCUSES POUR ABSENCES -**

**RÉSOLUTION 099-15**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01) prévoit qu'un membre du conseil d'administration cesse d'être membre s'il fait défaut d'assister à deux assemblées consécutives sauf si son absence est excusée par le conseil d'administration avant la clôture de la troisième assemblée;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur David W. Price n'a pu assister à deux assemblées consécutives, soit les assemblées ordinaires du 9 septembre 2015 et du 14 octobre 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'absence de monsieur David W. Price soit et est excusée par le conseil d'administration.

- ADOPTÉ -

---

7. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-005 (TEL QUE MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS R-005-3, R-005-4 ET R-005-5) CONCERNANT LES CONDITIONS AU REGARD DE LA POSSESSION ET DE L'UTILISATION DE TOUT TITRE DE TRANSPORT ÉMIS PAR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -**

**RÉSOLUTION 100-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-005 (tel que modifié par les règlements R-005-3, R-005-4 et R-005-5), conservé aux archives sous le no A06-03, concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Sherbrooke, soit et est adopté.

Que la secrétaire de la Société soit et est mandatée pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

---

8. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-006 (TEL QUE MODIFIÉ PAR LES RÈGLEMENTS R-006-1, R-006-2 ET R-006-3) CONCERNANT LES NORMES DE SÉCURITÉ ET DE COMPORTEMENT DES PERSONNES DANS LE MATÉRIEL ROULANT ET LES IMMEUBLES EXPLOITÉS PAR OU POUR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE -**

**RÉSOLUTION 101-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-006 (tel que modifié par les règlements R-006-1, R-006-2 et R-006-3), conservé aux archives sous le no A04-13, concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la Société de transport de Sherbrooke, soit et est adopté.

Que la secrétaire de la Société soit et est mandatée pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

---

9. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-038 CONCERNANT LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE ONZE (11) AUTOBUS URBAINS À PLANCHER SURBAISSÉ ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS EMBARQUÉS POUR LA PÉRIODE 2017-2018 ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 11 290 000 \$ -**

## **RÉSOLUTION 102-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-038 concernant le financement de l'acquisition de onze (11) autobus urbains à plancher surbaissé et l'acquisition d'équipements embarqués pour la période 2017-2018 et un emprunt au montant de 11 290 000 \$ conservé aux archives sous le numéro A15-23, soit et est adopté.

Que la secrétaire de la Société soit et est mandatée pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

**- ADOPTÉ -**

---

## **10. STRUCTURE TARIFAIRE -**

### **RÉSOLUTION 103-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la grille tarifaire suivante soit et est approuvée et mise en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2016.

	<b>Paiement exact</b>	<b>Laissez-passer</b>	<b>Jetons</b>
<b>Régulier</b> (mensuel)	3,25 \$	75,00 \$	3,25 \$
<b>Réduit</b> (mensuel)		56,75 \$	
<b>Familial &amp; transférable</b> (mensuel)		85,85 \$	
<b>Laissez-passer 1 jour</b> (familial & individuel)		10,00 \$	
<b>ÉtéBUS</b> (juillet & août)		56,75 \$	

Qu'à compter de l'entrée en vigueur de la présente résolution, toutes résolutions antérieures concernant les tarifs soient et sont abrogées.

**- ADOPTÉ -**

---

## **11. RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2015 -**

### **RÉSOLUTION 104-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport financier au 30 septembre 2015 soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

12. **DÉPART ANTICIPÉ À LA RETRAITE ET MODIFICATION DE LA RENTE DES EMPLOYÉS MATRICULES # 9357, # 1362, # 1032, # 8789 ET # 3509 -**

**RÉSOLUTION 105-15**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société a convenu d'une entente concernant le départ anticipé à la retraite des employés matricules # 9357, # 1362, # 1032, # 8789 et # 3509 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014, 1<sup>er</sup> juin 2015, 1<sup>er</sup> juillet 2015 et 1<sup>er</sup> décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société a accepté de bonifier la rente qui serait autrement payable par le Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke (STS) pour lesdits participants tel que prévu par les lettres d'entente 2012-03 TA, 2012-03 E, 2012-02 U, 2012-03 B et l'article 4.7.2 du manuel des conditions de travail des professionnels de la STS adopté le 12 juin 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société utilisera, pour cette bonification, les articles 4.2.2 b) i) et ii) du règlement du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke (STS) en application de l'article 4.1.2 b);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la STS accepte le départ anticipé à la retraite des employés matricules # 9357, # 1362, # 1032, # 8789 et # 3509.

Que la STS autorise le recours aux articles 4.2.2 b) i) et ii) du règlement du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke (STS) permettant de bonifier la rente de retraite des participants.

Le coût de la bonification est de 79 336 \$ payable par l'employeur en un seul versement en novembre 2015.

- ADOPTÉ -

---

13. **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 18 FÉVRIER 2015 -**

**RÉSOLUTION 106-15**

**ATTENDU QU'**il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 18 février 2015 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

14. **DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE (CMDS) DE SHERBROOKE POUR L'ANNÉE 2014 -**

**RÉSOLUTION 107-15**

**ATTENDU QU'**il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bilan des activités du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) pour l'année 2014 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

15. **APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE POUR DIVERS ACHATS REGROUPÉS 2016 -**

**RÉSOLUTION 108-15**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque « SOCIÉTÉ » constitue une société de transport en commun exploitant une entreprise de transport en commun de personnes, notamment par autobus, au sens de la *Loi sur les sociétés de transport en commun, (R.L.R.Q., c. S-30.01) (ci-après nommée «Loi»);*

**CONSIDÉRANT QUE** chaque « SOCIÉTÉ » est en mesure d'établir dès maintenant certains de ses besoins respectifs et prévisibles pour l'acquisition de divers biens ou services pour l'année 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un regroupement d'achats constitué de «SOCIÉTÉS» et, le cas échéant, d'autres personnes morales de droit public permet à toute «SOCIÉTÉ» de bénéficier des avantages découlant d'un plus important pouvoir d'achat ainsi que d'une meilleure stratégie et planification du processus d'approvisionnement;

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de l'article 89 de la « Loi », chaque « SOCIÉTÉ » a le pouvoir de mandater une autre « SOCIÉTÉ » afin d'entreprendre, en son nom et à l'occasion d'un achat unifié de matériel ou de services toutes les démarches et procédures nécessaires afin de conclure les modalités d'une ou de plusieurs ententes;

**CONSIDÉRANT QUE** des ententes seront conclues au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et viseront l'acquisition de

divers biens ou services, et ce, selon les besoins respectifs précisés par chacune des « SOCIÉTÉS » mandantes à la « SOCIÉTÉ » mandatée;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la convention cadre pour divers achats regroupés 2016 visant à mandater aux termes de l'Annexe 1 chacune des « sociétés » à être soit mandataire, mandante ou non participative et ce, pour chacun des achats regroupés qui y est mentionné, la Société de transport de Sherbrooke s'engageant par ladite convention à respecter, selon le titre qui lui est attribué pour l'achat regroupé concerné, les obligations lui incombant.

Que la directrice générale et secrétaire soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, ladite convention selon des termes et conditions substantiellement conformes au projet final de celle-ci joint à la présente résolution.

Que ladite convention, dûment signée, soit et est conservée aux archives sous le no A15-24.

- ADOPTÉ -

---

16. **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 080-14 - ADJUDICATION DU CONTRAT – SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION (SAE) EN TEMPS RÉEL POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ – APPEL D'OFFRES STS-13-04 -**

**RÉSOLUTION 109-15**

**ATTENDU** que la Société de transport de Sherbrooke (STS) a mandaté par sa résolution 080-14 la directrice générale à octroyer, pour et au nom de la STS et en tant que mandataire du consortium, les contrats à la firme GIRO inc., reliée à l'acquisition d'un système d'aide à l'exploitation en temps réel pour le transport adapté, comprenant le logiciel GIRO/ACCÈS et le développement des options suivantes :

- Un système de réponse vocale interactive (RVI) automatisant les suivis téléphoniques auprès de la clientèle;
- Un site web transactionnel pour la gestion et le suivi en ligne des réservations et du dossier client.

**ATTENDU QUE** la résolution 080-14 prévoyait des montants pour l'entretien du système GIRO/ACCÈS à être octroyé par le Consortium pour un maximum de 10 ans basés sur une indexation annuelle maximale de 2,5 % à partir de la 2<sup>e</sup> année et que l'entente avec GIRO inc. prévoit plutôt que ces montants sont ajustés annuellement en fonction de la moyenne des prix à la consommation (IPC) publiée par Statistiques Canada, province de Québec, des douze (12) mois consécutifs précédant la date de l'avis de renouvellement transmis par GIRO, et qu'à ces causes, il y a lieu d'apporter les corrections nécessaires à ladite résolution en amendement les clauses s'y rapportant;



**ATTENDU QU'**il y a lieu, de plus, de prévoir les sommes nécessaires à l'entretien annuel des options retenues, soit le RVI et les pages web, pour les 3 premières années d'utilisation du système, avec une option pour un maximum de 7 années subséquentes.

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prévoir des honoraires pour la mise à jour de la cartographie;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des modifications et/ou demandes de changement doit systématiquement être approuvé par les personnes autorisées de chacune des sociétés de transport participantes, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la résolution 080-14 soit et est amendée pour prendre en compte les termes et conditions réelles de l'entente avec GIRO inc. relativement aux coûts suivants d'entretien de l'ouvrage pour le logiciel GIRO/ACCÈS :

ENTRETIEN DE L'OUVRAGE	Offre de GIRO inc.*	SOCIÉTÉS PARTICIPANTES			
		STO	STSag	STSher	STTR
An 2	114 700 \$	44 529 \$	24 288 \$	32 768 \$	13 115 \$
8 années subséquentes	Indexé annuellement en fonction de la moyenne des prix à la consommation (IPC) publiée par Statistique Canada, province de Québec, des 12 mois consécutifs précédant la date de l'avis de renouvellement.				

\* Les montants sont avant taxes

Que les coûts d'entretien suivants des options RVI et web transactionnel retenues soient et sont inclus à l'entente :

	SOCIÉTÉS PARTICIPANTES				TOTAL
	STO	STSag	STSher	STTR	
Logiciel RVI	8 612 \$	6 674 \$	8 612 \$	4 156 \$	28 053 \$
Site internet	2 656 \$	1 897 \$	2 656 \$	911 \$	8 120 \$

\* Les montants sont avant taxes

Que les coûts suivants de la mise à jour de la cartographie soient et sont inclus à l'entente :

	Maximum	Coût
Mise à jour de la cartographie	5 par société	3 735 \$ + tx par mise à jour

Que ce conseil autorise la directrice générale à octroyer, en termes et lieu, conformément à la présente, pour et au nom de la STS et tant que mandataire du consortium, les contrats d'entretien des systèmes tels que décrits à la présente de même que pour les honoraires de mises à jour de la cartographie, lorsque requis.

Que ce conseil autorise la directrice générale à signer tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes, conditionnellement à l'obtention des approbations requises par les personnes autorisées de chacune des sociétés de transport participantes, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

Que la présente résolution amende la résolution 080-14 et qu'elle soit et est conservée aux archives sous le no A11-15.

- ADOPTÉ -

---

**17. MOTION DE REMERCIEMENT AUX MEMBRES DU PERSONNEL POUR LEUR CONTRIBUTION À LA JOURNÉE PORTE OUVERTE DU 25 OCTOBRE 2015 -**

**RÉSOLUTION 110-15**

**ATTENDU QU'**une « Journée Porte ouverte » s'est tenue le 25 octobre 2015 pour accueillir, d'abord, les familles du personnel et, par la suite, la population désireuse de visiter les installations;

**ATTENDU QUE** cette journée a nécessité la collaboration de plusieurs membres du personnel tant pour l'organisation que pour l'accueil des visiteurs.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une motion de remerciements soit et est déposée pour les membres du personnel qui ont collaboré à l'organisation et au déroulement de la « Journée Porte Ouverte » afin de souligner leur professionnalisme et leur dévouement envers la STS qui a permis d'assurer le succès de cet événement.

- ADOPTÉ -

---

**18. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE -**

**RÉSOLUTION 111-15**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois d'octobre 2015 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

---

**MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -**

Madame Chantale L'Espérance fournit l'information que les analyses budgétaires par la Ville se feront les 27 et 28 novembre prochain.

Messieurs Robert Y. Pouliot et David W. Price soulignent le Jour du Souvenir.

Madame Danielle Berthold fait part de son appréciation pour la Journée Porte ouverte qui s'est tenue le 25 octobre et souligne l'importance de la reconnaissance envers le personnel.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 17 h 33

Sherbrooke (Québec), le 11 novembre 2015

La vice-présidente,

Danielle Berthold

La secrétaire,

Huguette Dallaire